



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 21 mars 2024 par le Vice-Ministre-Président, Ministre de la Santé et des Affaires sociales, de l'Aménagement du territoire et du Logement, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté germanophone 'portant exécution du décret du 29 janvier 2024 relatif à l'agrément et à la promotion des entreprises du secteur de l'économie sociale', portant le numéro 75.946/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 22 mars 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.